

## REGLEMENT

**Responsable : Maxence VITET**

Le Centre de Loisirs fonctionne les mercredis et vacances scolaires.  
Des animateurs qualifiés accueillent les enfants à partir de 3 ans jusqu'à 12 ans.

Les activités sont proposées en fonction de l'âge et des besoins des enfants, sous forme de projet. Afin de respecter le rythme de chaque enfant, des activités structurées et informelles, manuelles et sportives ponctuent la journée.

Le projet pédagogique d'accueil de votre enfant est à votre disposition sur simple demande auprès de la responsable.

Après le repas de midi, les enfants de 3 à 5 ans qui le désirent ont la possibilité de faire la sieste.

Pour les activités à l'extérieur : cinéma, piscine, etc ... les parents sont prévenus à l'avance grâce au programme d'activités disponible au secrétariat.

### TROIS POSSIBILITES DE TEMPS D'ACCUEIL

- Horaires d'accueil en demi-journée
  - le matin entre 8h00 et 9h00 jusqu'à 11h30
  - l'après-midi à 13h30
- Horaires d'accueil en demi-journée avec repas
  - matin + repas entre 8h00 et 9h00 jusqu'à 13h30
  - repas + après-midi entre 11h30 et 11h45
- Horaires d'accueil en journée complète
  - le matin entre 8h 00 et 9h00
  - le soir entre 17h 00 et 18h

**Nous comptons sur vous pour bien respecter ces horaires, cela conditionne notre organisation.**

### LES ACCUEILS SE FONT :

- pour les 3/5 ans au centre social 31 rue des Farges
- pour les 5/7 et 8/12 ans aux 37 rue des Farges

### **NOUVEAU ! PRELEVEMENT**

Pour plus de facilité, vous avez la possibilité de payer par prélèvement automatique. Le prélèvement est effectué 15 jours après la facturation.

## INTERIEUR

### LES INSCRIPTIONS :

**Elles se déroulent au secrétariat, au 31, rue des Farges.**

### PARTICIPATION:

**Elle est calculée en fonction du quotient familial  
+ 15€ carte d'adhérent + 1€ cotisation ALSH.**

Apporter :

- . Notification CAF en cours ou avis d'imposition des revenus de l'année précédente.
- . Carnet de santé de l'enfant

### LES MERCREDIS

- les enfants seront inscrits **pour tous les mercredis de l'année scolaire**. En cas de changement en cours d'année, d'une période à l'autre, prévenir le plus tôt possible.
- **une seule absence excusée non facturée sera admise par mois**. Toute excuse devra être justifiée auprès du responsable (Maxence VITET)
- en cas d'absence pour maladie, prévenir le centre social et présenter un certificat médical. La journée sera déduite de votre règlement.
- le paiement s'effectue **en FIN DE MOIS (dernier mercredis du mois)** à réception de facture. Elle devra être acquittée **dans les sept jours**.
- joindre le coupon de la facture à chaque règlement.

### LES VACANCES SCOLAIRES

- Inscription 3 jours minimum / semaine.
- à partir de la date d'inscription, vous avez **1 semaine pour tout changement** concernant l'accueil de votre enfant. Au-delà, toute modification sera vue et discutée avec le responsable Maxence Vitet, et pourra être déduite ou retenue du paiement.
- **le paiement se fait le jour de l'inscription**, mais l'encaissement se fera en fin de période sur facture et tiendra ainsi compte des présences réelles, (maladie). **Pour toute inscription non réglée, les enfants ne seront pas accueillis au centre de loisirs.**
- joindre le coupon de la facture à chaque règlement.

# REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL DE LOISIRS 3/12 ANS

## Centre Social St Just

31, rue des Farges 69005 LYON

☎04-78-25-35-78

[Centre-social-st-just.fr](http://Centre-social-st-just.fr)

### Horaires d'ouverture du secrétariat

Lundi, mardi, jeudi : de 9h à 12h et 13h30 à 18h15

Mercredi : 8h30 - 12h et 13h30 - 18h15

Vendredi : 9h - 12h

